

FLASH N°2

Date de publication

22/07/2025



Flash suivis foreurs du maïs

Ce Flash Foreurs Maïs vient en **complément du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Grandes Cultures**. Il a pour objectif de **suivre spécifiquement l'évolution des principaux ravageurs foreurs du maïs** au cours de la campagne et de fournir des informations actualisées et localisées.

Sont particulièrement ciblés :

- **la pyrale du maïs** (*Ostrinia nubilalis*),
- **la sésamie** (*Sesamia nonagrioides*),
- **Heliothis/Helicoverpa** (*Helicoverpa armigera*),
- ainsi que **la chrysomèle des racines du maïs** (*Diabrotica virgifera virgifera*).

- ❖ Vol de pyrales de G2 en cours et captures de sésamies en hausse sur les secteurs chauds, les vols de G2 sont précoces comme attendu.
- ❖ Vols d'héliothis en baisse sur l'ensemble du territoire.
- ❖ Les captures de chrysomèles sont importantes sur de très nombreux secteurs.





Maïs

PYRALES :

Les vols de pyrales de G2 sont en cours sur les secteurs chauds.

Semaine	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pyrales nb papillons Phéromone										
Ain (01)										
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	1	25	28	4	16	8	9	0	0	2
BIRIEUX	0	1	0		2	21	9	16	26	7
VIRIAT	2	6	5	4	4	0	10	6		
SAINT-JUST	1	4	6	3	4	0	13	8		
PEROUGES	0	0	1		9	6	31	6	8	7
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0		6	7	1	0	0	0	0	0
LOYETTES		24	36	63	11	3		0	2	6
VONNAS		3								
VILLENEUVE		0		7	2	1	0	0	0	0
Drôme (26)										
CHABEUIL	0	16	14	120	93	85	10	19	20	79
EYMEUX 1	0	4				13	0	0		0
EYMEUX 2	1	6				3	22	1		4
GRANE		0	8	8	18	6		9	3	
ALLEX		1	8	12	12	6		0	0	
LORIOLE-SUR-DRÔME			6	2	6	3			2	
EURRE		1	1	2	3	1	0	4	16	
MONTVENDRE			0	1	3	0	0	2	3	6
SAINT-JEAN-DE-GALAURE		2	1	5	1	17	6			
MONTBOUCHER-SUR-JABRON		0	0	6	0		0			
PIERRELATTE			4	0	7	0	0	0		3
ETOILE SUR RHONE	0	21	74	112	46	63	6	34	36	96
Rhône (69)										
PUSIGNAN	1	3	30	47	27	2		2		12
SAINTE-CATHERINE		0	1	0	0	0	0	1	0	0
SIMANDRES		0	0	9	4	9	1	0	0	0
SAINT-BONNET-DE-MURE			1	4	0	0	0	0	0	
BEAUVALLON	0		0	9	1	2	0	0	0	0
Isère (38)										
SATOLAS-ET-BONCE	0	1	1	8	3	4	8	14		
BOURGOIN-JALLIEU	8	7	9	32	17	5	2	0	1	2
BEAUCROISSANT	1	0	3	7	0	14	3	0	2	2
ORNACIEUX-BALBINS	1	0	9	15	20	8	4		2	0
BEAUREPAIRE		3			4	1	2	2		0
JANNEYRIAS				1	3	1	0	0	1	0
SAINT-JUST-DE-CLAIX			0	1	5	0	1	1	2	
SARDIEU			0	0	5	7	15	4	2	6
LE BOUCHAGE		2			2	0	0	0	0	0
VIRIVILLE		2	1	2	3	19		37		
Ardèche (07)										
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS		0	1	0	5			1	2	1
Loire (42)										
CHAZELLES-SUR-LYON				0	3	7	7	15	7	2
VEAUCHETTE				0	1	2	0	5	2	0

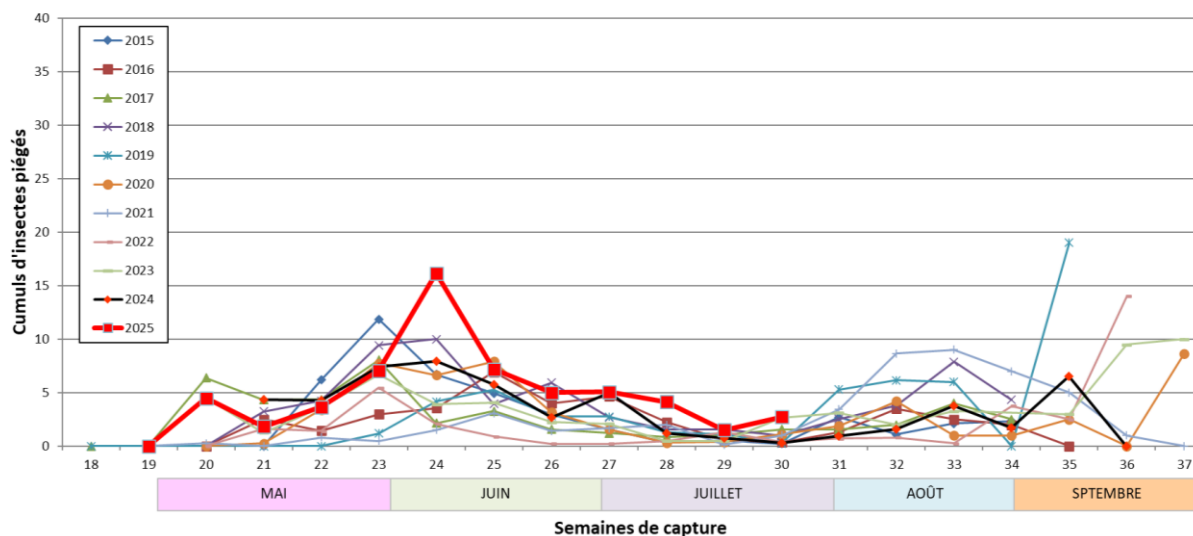


Analyse de risque :

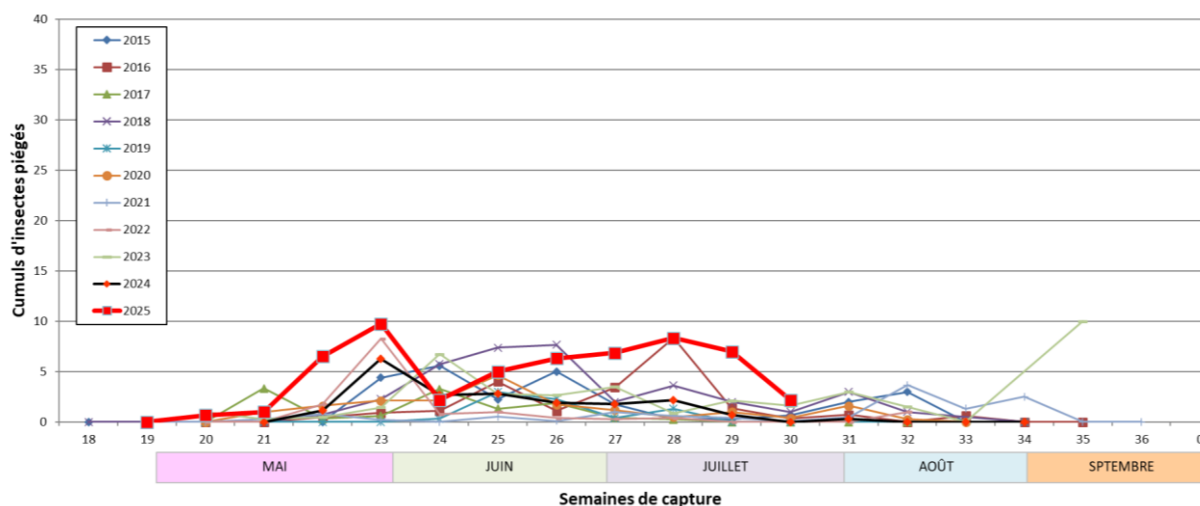


« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur: <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

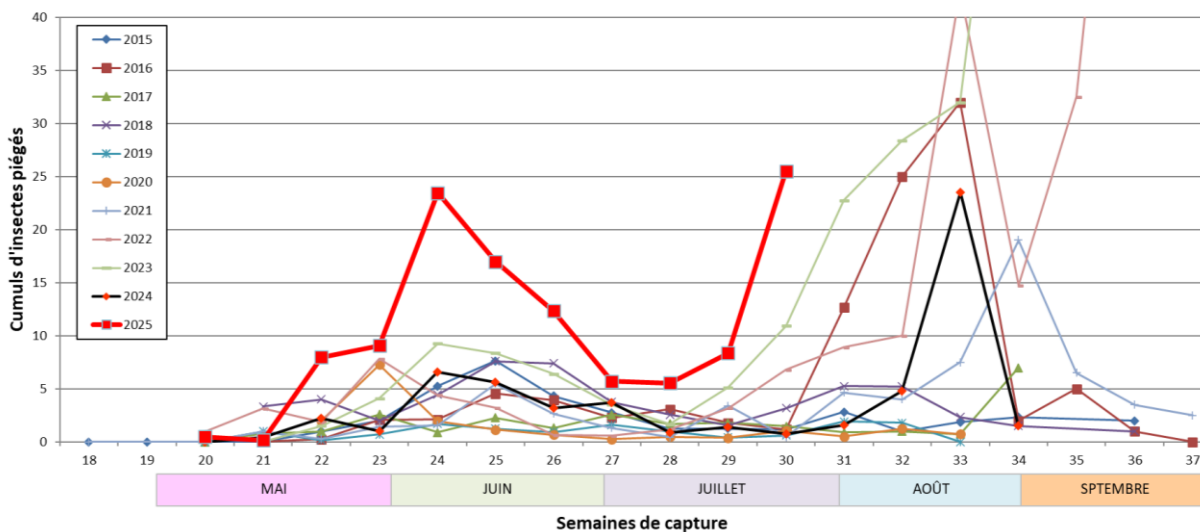
Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones) Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



SESAMIES

Les captures sont en hausse sur certains secteurs chauds.

Semaine	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Sésamies nb papillons Phéromone										
Ain (01)										
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
BIRIEUX	0	4	1		0	0	0	0	0	0
VIRIAT		3	3	2	2	2	2	2		
SAINT-JUST		3	4	2	1	2	2	2		
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	4		2	4	0	0	0	0	0	0
VILLENEUVE		2		8	1	0	0	0	0	0
LOYETTES		0	0	0	0	0		0	0	0
VONNAS		0								
PEROUGES	6	0	1		6	10	2	6	10	0
Drôme (26)										
CHABEUIL	8	17	25	37	23	2	1	13	30	69
EYMEUX 1	0	0				0	0	0		0
EYMEUX 2	0	0				0	0	0		1
GRANE		1	2	0	1	0			0	
PIERRELATTE			0	1	0	0	0	0		
ROYNAC			0	0	0	0	0	0	0	0
ALLEX		0	2	2	3	3		0	3	
LORIOL-SUR-DRÔME			4	0	0	0			0	
ETOILE SUR RHONE	4	5	22	26	14	1	1	3	14	40
Rhône (69)										
PUSIGNAN	2	11	62	27	32	8		8		1
SAINT-BONNET-DE-MURE			0	2	0	0	0	0	0	0
SAINTE-CATHERINE			0	0	0	0	0	0	0	0
BEAUVALLON	0									
Isère (38)										
SATOLAS-ET-BONCE	0	1	1	1	2	0	0	0		
BOURGOIN-JALLIEU	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
BEAUCROISSANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LE BOUCHAGE		0			0	0	0	1	0	0
VIRIVILLE		0			0	1		2		
BEAUREPAIRE		0			2	0	0	0		0
ORNACIEUX-BALBINS	0	2	0	1	0	1	0		0	0
Loire (42)										
CHAZELLES-SUR-LYON				0	0	0	0	0	4	7
VEAUCHETTE				0	1	0	0	0	0	0

Analyse de risque :



Reconnaissance des symptômes :

Première génération : par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës :

- Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,
- Présence des larves au collet des plantes,
- Dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles,
- Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.



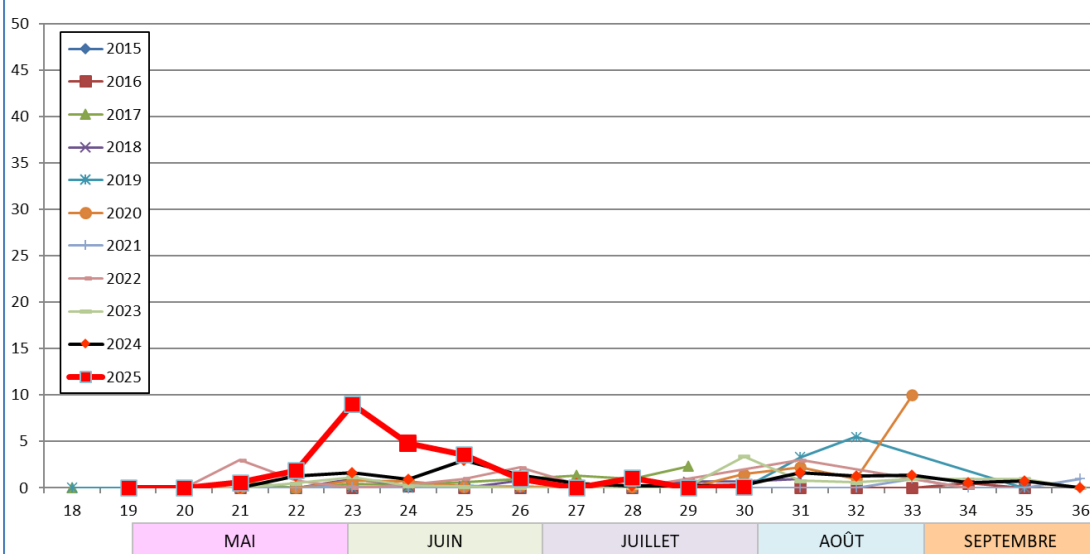
Ne pas confondre

Vers gris (avec dégâts 1ère génération de sésamie)	Dégâts plus précoces. Une larve par plante. Pas de pied de ponte
Pyrâle (avec dégâts 2ème génération de sésamie)	Larve plus petite et grise

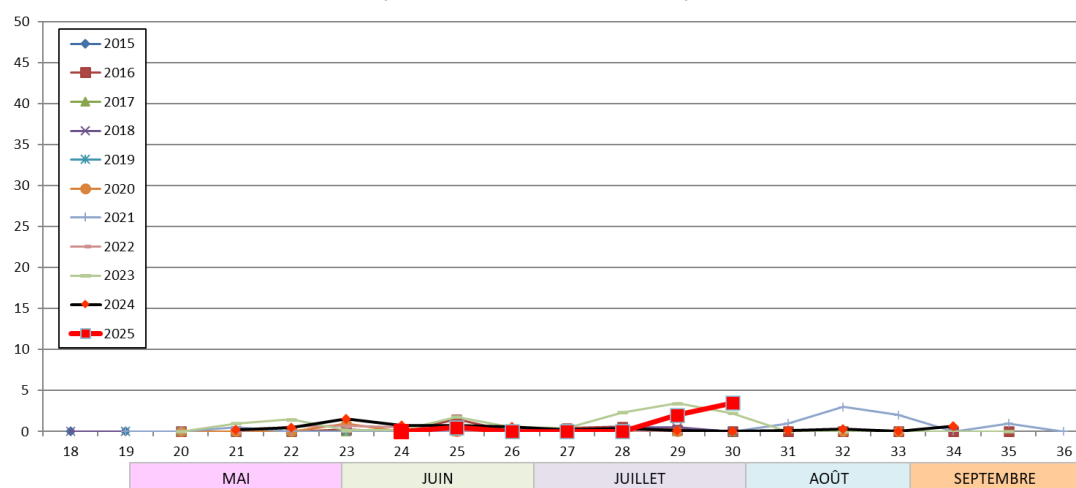
- Des solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les résidus et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.
- Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.



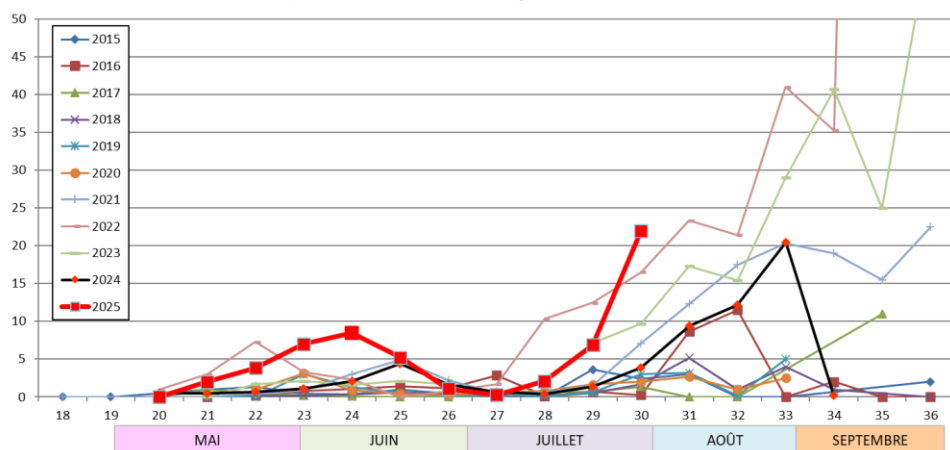
Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



HELIOTHIS :

Les vols sont en baisse par rapport aux deux dernières semaines.

Semaine	24	25	26	27	28	29	30
Heliiothis nb papillons Phéromone							
Ain (01)							
BIRIEUX			0	0			
PEROUGES		22	1	10	3	6	0
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	1	0	0	1	0
SAINT-JUST	1	4	3	3	4		
VIRIAT	0	3	1	1			
Isère (38)							
VIRIVILLE	11	21	25		45		
BEAUREPAIRE		15	1	0	13		6
BOURGOIN-JALLIEU		3	0	1	2	2	
JANNEYRIAS		24	11	7	9	19	13
SAINT-BARTHELEMY		0	25	42	38	142	57
LE BOUCHAGE		0	0	0	0	0	0
ORNACIEUX-BALBINS	0	2	2	0		3	2
MOIRANS						0	
VOREPPE						0	
BEAUCROISSANT	0	2	1	2	3	0	0
Drôme (26)							
EYMEUX 1			1	9	13		3
EYMEUX 2			8	4	8		3
CHABRILLAN		19	45	83	201	50	21
GRANE	5	21	9		12	22	
CLÉON-D'ANDRAN	0	59	32	179	258		
LA COUCOURDE		9	14	19	45	32	25
SAINT-JEAN-DE-GALAURE		47	45	45	37		
PIERRELATTE		42	30	51	45		
ROYNAC							
ALLEX	9	8	14		14	18	
LORIOL-SUR-DRÔME	3	19	18			8	
MONTBOUCHER-SUR-JABRON			20	46			
ETOILE SUR RHONE	50	17	50	34	165	181	72
Rhône (69)							
PUSIGNAN							
SAINT-BONNET-DE-MURE	1						
SAINTE-CATHERINE	0						
SIMANDRES	0	1	1	0	0	0	0
BEAUVALLON	0	0	0	0	1	2	1
Loire (42)							
CHAZELLES-SUR-LYON		0	1	5	1	3	5
VEAUCHETTE		2	1	1	0	0	0
Ardèche (07)							
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS	6	54	82	65	45		12

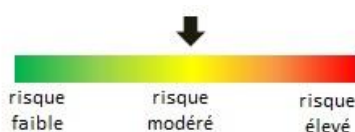


© ARVALIS - Institut

Titre : Heliothis

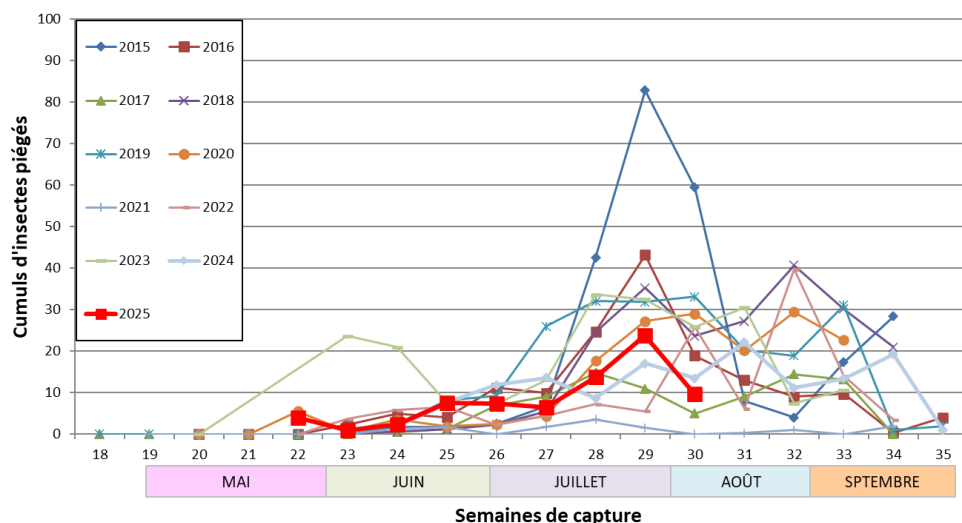
Description : Symptômes du passage d'une larve d'héliothis au sommet de l'épi : trace large, en creux, les soies ont été mangées.

Analyse de risque :

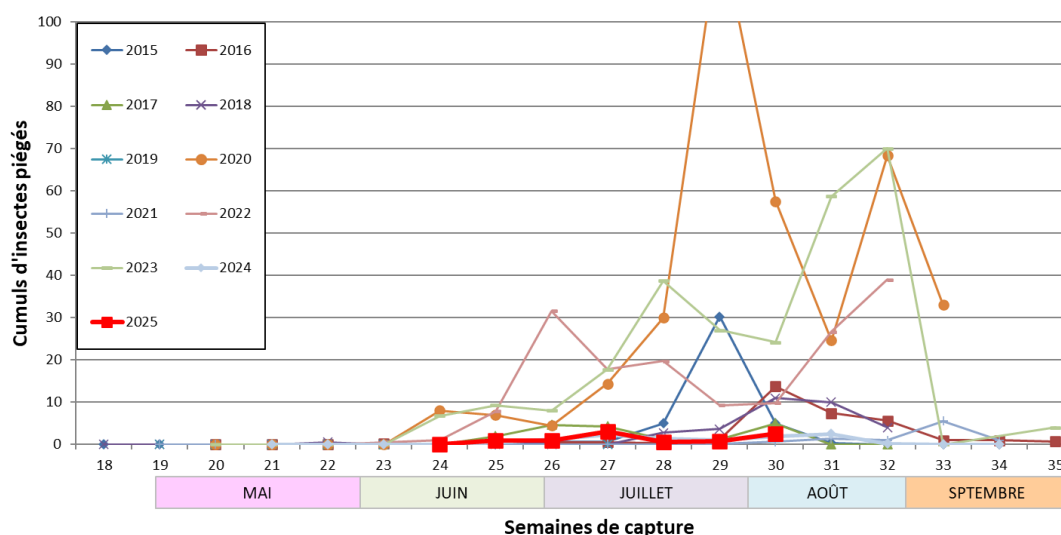


Héliothis mâle à gauche et femelle à droite (Ephytia-INRAE)

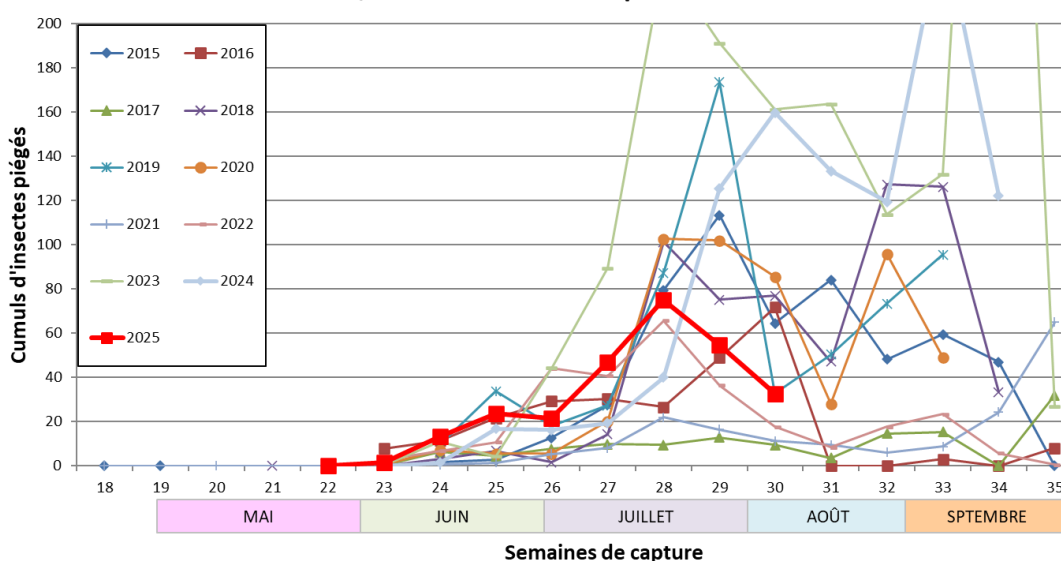
Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



CHRYSOMELES :

De nombreuses captures ont été faites sur plusieurs départements.

Les parcelles avec des floraisons précoces peuvent concentrer des populations importantes d'adultes. Les dégâts sont essentiellement sur racines : les premières couronnes de racines sont consommées par les larves et pénalisent l'ancrage et la nutrition en eau et en minéraux des maïs, ce qui peut provoquer la verse des pieds. Les dégâts sont favorisés en conditions sèches.

Analyse de risque



La rotation culturale reste le pivot de la lutte contre cet insecte.

Le levier le plus efficace consiste à rompre la succession de maïs dans la parcelle durant une année : En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie. **Une seule année suffit pour détruire près de 100 % de la population et assainir la parcelle.** Lorsque du maïs sera à nouveau cultivé, des adultes de chrysomèle du maïs provenant des parcelles environnantes viendront à nouveau déposer des œufs dans la parcelle. La population augmentera d'autant plus vite que :

- la densité de parcelles où la culture de maïs succède à une autre culture de maïs est importante dans la petite région agricole où se situe la parcelle ;
- les parcelles sont de petites tailles, facilitant la propagation des adultes d'une parcelle à l'autre ;
- le type de sol et les conditions d'humidité du sol au cours du printemps favorisent la survie des jeunes larves. A noter que les sols sableux sont défavorables à la chrysomèle du maïs, tout comme les sols hydromorphes et très humides au moment de l'éclosion des œufs en mai.

Rédaction : MONDAN Amandine

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité

